



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;  
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### **REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER**

#### **Mention : Gestion des ressources humaines**

**Tableau structuration de la mention**

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou à la formation continue	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1									x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1								x	x	
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1								x	x	
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1								x	x	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1								x	x	
Système d'information RH		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	x							x		M1 GRH- PI ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	x							x		M1 GRH- EC ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	x						x		M1 DRH-DS ou équivalent (Bac+4)
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	x						x		M1 GRH- ID ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	x						x		M1 DRH-FD ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Système d'information RH		M2	x						x		M1 SIRH ou équivalent (Bac+4 en gestion)
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	x	x					x		M1 TE-RH, et M1 PSPS ou équivalent (Bac+4 en gestion)
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	X						x		
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	X						x		
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées)	MPN50K	M2	X						x		240 ECTS validés au moins ou VAP
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	X						x		240 ECTS validés au moins ou VAP
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	X		x		x	x	x		240 ECTS validés au moins ou VAP

Pour les formations suivantes, accès possible dans le régime de la formation continue : M1 SIRH, M2 SIRH, M2 DRH-FD, M2 GRH-ID, M2 GRH-EC

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

**Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)**  
**Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique**

### **1. Modalités d'accès**

Notamment candidature parcours en apprentissage

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaires de 240 Ects ou d'une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

### **3. Organisation des examens**

Pour tous les parcours de M1 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

Pour tous les parcours de M2 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

### **4. Organisation des sessions d'examen**

Pour le parcours M2 GSRH : session unique, avec une 2<sup>ème</sup> chance en cas d'absence justifiée.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

### **5. Nature des stages**

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

### **6. Notation des épreuves**

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

### **7. Dispositions spécifiques de validation**

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

### **8. Rubrique libre**

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

## **CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

### **Parcours en apprentissage (IAE)**

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

### **IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

**Tableau, clauses spécifiques 1**

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 session 2	Obligatoire	6 mois		
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Système d'information RH		M1	Français	Hors période d'examen	Session unique	Pas de stage		X	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Système d'information RH		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	Français	Hors période examen	Session unique	Pas de stage	Apprentissage 2 ans	x	

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées)	MPN50K	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

**Tableau 2, clauses spécifiques de validation**

Parcours			Validation					
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)	
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail, relations professionnelles et processus et outils RH					
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x				
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x				
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x				
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement	x				

**CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER**

			organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH				
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Système d'information RH		M1	X (10/20 en méthodo mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	X (10/20 au mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	X (10/20 au mémoire)				
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	X (10/20 au mémoire)				
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
Système d'information RH		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
M2 GSRH		M2	X (10/20 en méthodologie et au mémoire)	X			
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées)	MPN50K	M2	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	x	x	x	x	
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	x	x	x	x	